

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DJS 27 Subvention (55.600 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre RABADAN au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 55.600 euros au titre du fonctionnement annuel est attribuée au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP), (n°18668 / 2021_02131) – 32, rue Rottembourg (12^e). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO